

REGLEMENT DU CHALLENGE ESPRIT FOOT CENTRE-OUEST

La Ligue du Centre-Ouest de Football organise chaque saison le Challenge Esprit foot Centre-Ouest. Son but est de récompenser les clubs dont toutes les composantes favorisent la compétition sportive dans le respect des règles et de l'esprit du jeu.

Deux Challenges distincts sont organisés :

- le Challenge Esprit Foot Seniors : sont concernés toutes les équipes évoluant dans les championnats régionaux (DH - DHR - PH - PL)
- le Challenge Esprit Foot Jeunes : sont concernés toutes les équipes évoluant dans les championnats régionaux jeunes, 18 ans (H - PH - PL), 15 ans (H - PH - PL) et 13 ans (H - PH).

La gestion est assurée conjointement par la Section Régionale de Discipline et le Conseil Régional des Jeunes en relation avec les services administratifs et informatiques de la L.C.O.

CHALLENGE ESPRIT FOOT SENIORS

■ Article Premier. -

Ce Challenge s'adresse à tous les clubs évoluant dans les championnats régionaux seniors (DH - DHR - PH - PL).

■ Art. 2. - Le Classement est établi de la façon suivante :

Points positifs - Points négatifs

= coefficient

Nombre de matches du club

Ces points seront attribués lors de chaque rencontre des compétitions visées à l'article 1 ci-dessus.

Alinéa 1 - Points positifs. 5 points seront attribués par match de championnat joué, par équipe de club.

Alinéa 2 - Points négatifs.

Joueurs :

Avertissement :

- 1 point pour le 1^{er} avertissement
- 2 points pour le 2^{ème} avertissement
- 3 points pour le 3^{ème} avertissement.
- 6 points par match de suspension.
- 8 points par match de suspension.
- de 1 à 5 mois : 30 points /mois
- de 6 à 11 mois : 40 points /mois
- de 1 an et au-dessus : 500 points /an.

Expulsions :

Incidents hors match :

Suspension à temps :

Dirigeants :

- 1 point pour rappel aux devoirs de leur charge.
- 2 points par match de suspension
- barème identique à celui concernant les joueurs

Suspension à temps :

Clubs : 30 points minimum suite à libellé de la Section Régionale de Discipline. Par ailleurs seront pris en compte les fautes administratives (fraudes...) et les faits graves (coup à arbitre) survenus dans les districts.

■ **Art. 3.** - Le club vainqueur sera celui qui totalisera le coefficient le plus élevé ; si deux clubs demeurent ex aequo, ils seront départagés de la manière suivante :

1) avantage aux clubs ayant le moins de points négatifs

2) en cas de nouvelle égalité, avantage au club ayant le plus de licences dirigeants au prorata du nombre total de licenciés.

■ **Art. 4.** -

Ce challenge sera doté d'un trophée :

Ce trophée sera remis pour une saison au club vainqueur, lequel devra en faire retour en bon état et à leurs frais et risques, à la Ligue 15 jours au moins avant l'Assemblée Générale.

Outre ce trophée, des récompenses seront attribuées environ à 10% des clubs participants, la nature des récompenses sera définie par le Comité Directeur de la Ligue sur proposition de la Section Régionale de Discipline.

■ **Art. 5.** - Une remise de récompenses est organisée afin de mettre à l'honneur les clubs lauréats du challenge.

Chaque club récompensé doit avoir, lors de cette manifestation une représentativité suffisante :

- Le Président du club ou son représentant et le dirigeant accompagnant l'équipe

- 2 joueurs de la catégorie récompensée (avec le capitaine par exemple)

- L'éducateur de l'équipe récompensée à défaut un éducateur du club ou un arbitre du club.

Les modalités en seront définies par le Comité de Ligue sur proposition de la Section Régionale de Discipline en collaboration avec la Section Régionale Formation Promotion Communication (FOR.PRO.COM).

■ **Art. 6.** - Dans le cas des différentes applications, la Section Régionale de Discipline se réserve le droit de statuer sur tous les litiges sans recours de la part des clubs.